

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 12 MAI 2022

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des rapports moral et de gestion 2021
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes
- Présentation du programme d'activités et du budget prévisionnel 2022
- Intervention de Mme Emilie CARIOU députée, sur le PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs)
- Présentation par M. Narandra JUSSIEN, sous-préfet de la Meuse, du Projet de Développement du territoire
- Point sur OSaRiB (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure) par Mme Lucile GIRARD de l'ORS-GE (Observatoire Régional de la Santé Grand Est)

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B



Table des matières

Membres du Clis présents ou représentés :	2
M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS – présentation du rapport moral	4
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS – présentation du rapport de gestion	5
M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, FIDUREX – présentation de son rapport	8
M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS – présentation du programme d'activités	10
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS – présentation du budget prévisionnel 2022	11
Mme Emilie CARIOU, députée – intervention sur le PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs).....	12
M. Narendra JUSSIEN, sous-préfet de la Meuse – présentation du PDT (Plan du Développement du Territoire).....	17
Mme Emilie GARDEUR, directrice de l'ORS-GE et Mme Lucile GIRARD – point sur OSaRiB.....	26

Membres du Clis présents ou représentés : Assemblée générale du 12 mai 2022

Membres de droit

Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, représentée par M. Narendra JUSSIEN, sous-préfet

Mme Anne CORNET, Préfète de la Haute-Marne, représentée par M. Hervé GÉRIN, sous-préfet excusé

Mme Virginie CAYRE, Directrice de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, représentée par Céline PRINS

M. Hervé VANLAER, Directeur régional de la DREAL, représenté par Mme Stéphanie MATHEY BASCOU, excusée

Sénateurs

Mme Else JOSEPH, excusée

M. Franck MENONVILLE, représenté

Députée

Mme Emilie CARIOU

Conseillers Départementaux de la Meuse

M. Jean-Louis CANOVA

Mme Danielle COMBE

M. Benoît DEJAIFFE (visio)

Mme Sylvie ROCHON

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

Mme Astrid DI TULLIO, représentée

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

M. Damien THIERIOT

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Marc ACHÈRE, Biencourt sur Orge

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT (suppléant)

M. Patrick BOURLART, Héவில்liers

M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx

M. Didier GROSJEAN, Maire de Montiers sur Saulx, représenté

M. Jean-Claude HERPIERRE, Maire d'Abainville

Mme Elisabeth JEANSON, Maire déléguée de Baudignécourt

Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire et M. Laurent AUBRY, Maire (suppléant)

Mme Amandine LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain

Mme Edith LEBRET, Maire de Ménil sur Saulx

M. Louis LODÉ, Horville en Ornois et M. Jean-Pascal BONFANTI (suppléant)

M. Patrick MALINGRE, Houdelaincourt (excusé)

M. Bruno PIONNIER, Morley

M. Patrice ROSSI CHARDONNET, Chassey Beaupré, représenté par Bernard MANCHETTE (suppléant)

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

Mme Françoise BERLOT, Montreuil sur Thonnance

M. Mickaël BOUDINET, Maire de Noncourt sur le Rongéant, représenté par M. Régis DESPRES (suppléant)

M. François JEANJEAN, Harméville

M. Jean-Pierre MALASPINA, Poissons, représenté

Mme Claire PEUREUX-VALANT, Paroy sur Saulx, représentée

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie 52, représenté

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

M. Jean-Marie HANOTEL, Président de Meuse Nature Environnement

M. Jacques LERAY, CEDRA 52 (visio)

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne, représenté

Représentants des syndicats salariés

M. Bernard ADRIAN CGT 55 (visio)

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT

M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC

M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

M. Benoît VINEL, Ordre des Médecins de la Haute-Marne

Représentant les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH

M. Jean-Michel FEUILLET, représenté

M. Denis STOLF

Voix consultatives

M. Patrice TORRES, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, excusé

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Bienvenue à l'assemblée générale du CLIS. Je voudrais saluer tous les présents ce soir. Nous avons l'honneur d'accueillir quelques représentants de l'Autorité de Sûreté espagnole qui sont venus voir comment on travaillait, M. Jussien, sous-préfet en charge de Cigéo, qui va nous présenter le PDT (Projet de Développement du Territoire) et Madame la Députée Emilie Cariou, au titre de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques), qui vous parlera du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs), sur lequel elle a travaillé. Un rapport est sorti dernièrement à l'Assemblée. Nous accueillons également Mmes GARDEUR et GIRARD, de l'ORS-GE, pour faire un point sur OSaRiB.

L'ordre du jour nous impose une présentation statutaire des activités de l'association, c'est-à-dire, le rapport moral, le rapport financier, le rapport du Commissaire aux comptes, le programme d'activités 2022 et le budget prévisionnel. On va commencer tout de suite et comme c'est Denis Stolf qui a travaillé en 2021, je vais lui laisser présenter ce qui a été fait.

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Merci Jean-Louis. En 2021, malgré toutes les difficultés que nous avons tous pu connaître, nous avons réuni deux assemblées générales pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion le 17 mai à Joinville et pour la présentation du rapport n° 15 de la CNE (Commission Nationale d'Evaluation) le 25 octobre à Joinville.

Nous avons eu 4 réunions du conseil d'administration : le 22 mars, le 25 mai, le 13 septembre et le 20 décembre à Bure, plus une visio le 12 mai. Une réunion du comité de liaison a également eu lieu le 14 avril.

Les commissions et groupes de travail :

- la commission « communication » s'est réunie 3 fois, le 8 février, le 30 mars et le 2 septembre,
- la commission « environnement – santé », 2 réunions, le 11 mai et le 8 juin
- la commission « risques » : 3 réunions, le 10 juin, et les 1^{er} et 11 octobre,
- la commission « localisation » : 2 réunions, le 29 juin et le 27 septembre,
- la commission « réversibilité – récupérabilité » : 1 réunion le 6 mai.

Les déplacements :

- le déplacement à Froncles le 17 novembre, visite des installations POMA, où est mis au point le funiculaire pour la descenderie (14 personnes).
- les visites du laboratoire de Bure : nous avons eu plusieurs dates proposées, les 7 et 12 juillet, le 19 août, le 3 septembre, le 15 octobre et le 21 décembre.

En initiatives spécifiques :

- la parution de la Lettre du CLIS n°22 sur la procédure de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) au printemps, et n° 23 sur OSaRiB en automne ; publication d'un article sur OSaRiB dans l'Est Républicain et le Journal de la Haute-Marne en juillet. On reparlera d'OSaRiB à la fin de la réunion puisque nous avons la

directrice de l'ORS (Observatoire Régional de Santé) qui est là, Mme Emilie Gardeur et Lucile Girard,

- les réunions du groupe de travail « état de référence sanitaire » et du comité de pilotage d'OSaRiB les 18 mars, 15 juin, 8 juillet, 12 octobre et 1^{er} décembre,
- la poursuite de l'initiative conjointe avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et l'ANCCLI (Agence Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) sur le dialogue autour du projet (webinaires les 3 février et 30 mars) et 6 réunions du comité de pilotage,
- Participation des membres du CLIS aux activités de l'ANCCLI, à la commission « orientations » et au groupe de travail chargé du suivi du PNGMDR avec une douzaine de réunions en visio, à la concertation post débat public, au HCTISN (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire), ainsi qu'au groupe de travail mis en place par le Haut Comité pour réfléchir à la gouvernance du projet de stockage,
- membre du programme européen SITEX Network,
- réunions d'information avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) le 20 avril et avec l'ANDRA les 17 février et 14 décembre,
- participation de 2 membres du CLIS au projet Sur'So initié par l'IRSN (sur la surveillance des centres de stockage) : 5 réunions de février à juin,
- participation de membres du CLIS à la conférence citoyenne organisée par l'ANDRA sur la phase industrielle pilote les 11 et 12 juin,
- participation à la journée porte ouverte de l'ANDRA le 26 septembre.

Accueil de délégations :

- Rencontre avec des étudiants en doctorat les 26 janvier et 8 avril, avec les garants de la concertation sur la voie ferrée le 9 avril, avec les garants de la concertation sur la RD60 le 6 juillet, avec des membres de la commission d'enquête DUP le 25 août, avec des journalistes de la télévision allemande ARD le 14 avril et de la télévision japonaise NHK le 22 octobre.

Et bien sûr le site internet et la page Facebook qui n'ont jamais rencontré un si grand succès.

Voilà pour les activités de 2021.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci Denis et également à tous les présidents de commissions et ceux qui y participent pour leur travail. Je sais que cela est un peu fastidieux et on aimerait qu'il y ait un petit peu plus de monde, n'hésitez pas à vous inscrire. Je vais passer la parole au trésorier, qui va nous présenter le rapport de gestion pour 2021.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Je vais essayer d'être très concis car les chiffres, ce n'est pas très « sexy ». Cela a déjà été vu en conseil d'administration pour les questions majeures. Je vous présente les produits de notre association qui se répartissent entre l'Etat 50 % à

hauteur de 151 200 € et à égalité pour les autres 50 % avec EDF, ORANO, anciennement AREVA et CEA à hauteur de 50 400 €, pour un global de 302 400 €.

L'important c'est de voir les charges de fonctionnement qui découlent du rapport d'activité 2021 avec une hausse qui représentent 267 822 € contre 251 364 € lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 6,55 %. Pourquoi ? On le voit principalement dans les consommations et autres services extérieurs qui ont augmenté de 21 %, à savoir la Lettre du CLIS qui a pratiquement doublé 33 094 € contre 15 982 € précédemment. Donc la parution de deux numéros de la nouvelle formule de la Lettre du CLIS « Un autre regard », qui fait l'objet d'une annonce de presse sur l'Est Républicain, le Journal de la Haute-Marne, la Voix de la Haute-Marne et par des publications spécifiques dans les mêmes quotidiens, sur l'Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure. Les voyages et déplacements ont été en baisse sur 2021 à hauteur de 9 687 € contre 17 906 € en 2020. Pareil pour hôtels et restaurants en légère baisse à hauteur de 2 066 € contre 2 443 € précédemment. Comme vous le savez, les frais de déplacement sont remboursés aux membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Elles doivent être appuyées de pièces justificatives correspondantes. L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions, au CA, à l'AG, aux commissions, aux visites, aux séminaires ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS de Bar le Duc et Bure. L'affranchissement est en légère hausse 3 972 €, frais liés au nouveau mode de distribution de la Lettre du CLIS avec deux numéros contre un seul l'année dernière. Ce qui est important pour cette année 2021, c'est l'étude ORS dont on a parlé sur la santé à hauteur de 10 000 €. Il s'agit de l'acompte de 57 % versé à l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est pour ses missions dans le cadre de la mise en œuvre d'OSaRiB, part de l'affectation du résultat 2020. Le CLIS bénéficie de la prestation de l'ORS dans le cadre du volet « Vivre sur son territoire ». Sa prestation fait l'objet d'un cofinancement entre le CLIS (20 %) et l'ARS, que l'on remercie, à hauteur de 80 % versés directement au prestataire. L'avancement de la prestation a été évalué à 57 % au 31/12/2021. De ce fait, le CLIS a valorisé dans les contributions volontaires en nature la somme de 43 947 € correspondant à 57 % du montant pris directement en charge par l'ARS. Les charges du personnel restent stables ; elles ont diminué de 4 000 €. La raison principale de cette baisse réside dans le nombre de jours de congés payés restant à prendre. Les impôts et taxes ne bougent pas beaucoup. Je vous rappelle que le CLIS est toujours exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000 € à 20 000 € à compter de 2014, puis à 20 507 € à compter de 2018 et 21 086 € à compter de 2021. Le montant de la taxe d'apprentissage et la participation à la formation continue s'élève à 1 300 € contre 1 287 € en 2020. Les amortissements du matériel informatique, vidéo et mobilier de l'association représentent 820 €. Le résultat financier : en conséquence de l'absence de placements, il n'a été dégagé aucun produit financier. Le résultat exceptionnel : un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice entraînant ainsi un résultat exceptionnel de + 402 €.

Je rappelle que la créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 et la provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé à 219 000 €, est toujours présente dans les comptes au 31/12/2021.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes, ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice est de : + 34 980 €.

La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, positive pour 52 111 € au 31 décembre 2021 contre 54 596 € au 31/12/2020.

A noter une mobilisation des membres en 2021 largement supérieure à celle de 2020 au titre du bénévolat, avec notamment la reprise des réunions de commissions, soit une évaluation financière de 12 324 € contre 6 770 € l'année précédente.

A cet égard, il convient de préciser qu'un voyage d'étude à Tournemire avait mobilisé à lui seul 360 heures de bénévolat en 2020, alors qu'aucun voyage de ce type n'a pu être organisé en 2021. Si cela avait été le cas, le nombre d'heures de bénévolat aurait été légèrement supérieur à 1 500 heures en 2021 contre 607 heures en 2020 et 646 heures en 2019, ce qui démontre l'ampleur de la reprise et de la montée en puissance de l'engagement bénévole, et on vous remercie, sur l'année 2021.

Les équilibres financiers : au 31 décembre 2021, nos capitaux propres représentent 366 040 € contre 331 059 € au 31/12/2020. Le fonds de roulement de l'association au 31/12/2021 s'élevait quant à lui à 575 403 € contre 546 071 € au 31/12/2020.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante :

- des créances, on en a parlé, non encaissées au 31 décembre 2021 : l'Etat pour 219 000 €, et 2 dotations ORANO et EDF pour 100 800 €,
- la trésorerie de l'association qui s'élevait à 305 538 € au 31/12/2021,
- les charges constatées d'avance pour 4 179 €.

Au passif, figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31/12/2021 :

- les dettes fournisseurs et comptes rattachées pour 8 769 €,
- les dettes fiscales et sociales pour 34 981 €,
- les autres dettes pour 10 364 €.

Le besoin en fonds de roulement représente donc 269 865 € à la clôture de l'exercice, contre 227 424 € en 2020.

Concernant l'équilibre financier, notre situation globale est très saine. Toutefois, cela cache de fortes variations observées au cours de l'année, en raison des dates parfois tardives de versement des subventions par les financeurs.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Est-ce que vous avez quelques questions ?

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Sur les dotations, est-ce qu'elles sont stables ?

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

C'est stable puisque nous avons 302 400 € en 2021 contre 302 886 € en 2020. Cela peut varier de 2 000 €. Et pour 2022, nous n'avons pas encore de réponse du ministère.

Ensuite, il y a les perspectives qui viendront avec le budget.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, FIDUREX

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous épargnerai la lecture exhaustive du rapport qui clôture la mission d'audit que vous m'avez confiée. Je voulais simplement vous rappeler que les principaux objectifs de la mission étaient de créer et d'entretenir la confiance entre l'association et ses financeurs, ses adhérents et plus généralement tous les utilisateurs des comptes. La mission consiste à auditer les comptes de l'association et les procédures mises en place de façon à identifier, dans un souci d'efficacité déjà, les zones de risque qui nécessitent une attention et un examen plus approfondi. Il en découle un programme de travail de cette analyse et un ciblage des risques qui visera à éviter toute anomalie significative non corrigée dans les comptes. Sur le point concernant la justification de mon opinion, j'ai réalisé le contrôle qui a consisté à m'assurer de l'exhaustivité dans le recensement, dans l'évaluation et dans la comptabilisation des contributions volontaires en nature, dans lesquelles on retrouve à la fois l'activité bénévole qui est présente de façon récurrente depuis le début de votre association et d'une manière un peu plus anecdotique dans le temps, toutes les prestations dont l'association a pu bénéficier sans avoir à les payer. Donc cette année, une prestation significative que vous avez relayée dans votre rapport de gestion.

En conclusion, l'objectif de tout ce qui précède, c'est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative et mon opinion que vous trouverez dans mon rapport qui constitue en quelque sorte le point d'orgue de la mission, c'est la seule partie que je vais vous lire in extenso : « je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et des principes comptables français réputés sincères et donnent une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin cet exercice ».

Le législateur a prévu également que l'on vous relaye dans le cadre d'un rapport spécial les conventions réglementées entre l'association et les personnes qui seraient administrateurs, dirigeants de sociétés extérieures qui feraient partie du conseil d'administration avec lesquelles l'association a eu des opérations. On a toujours la même convention qui est celle de la mise à disposition du lavoir à Bure par la municipalité de Bure dans le cadre d'un contrat. Je vous donnerai le chiffre demandé au titre de l'année 2021 : 8 454,84 € pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition de ce local. J'en ai terminé avec mes rapports.

M. Michel GUERITTE

Vous pourriez préciser ce que vous appelez les zones de risques ?

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, FIDUREX

Les zones de risques, je peux vous donner un exemple. J'ai cité ce que j'ai relayé dans le rapport sur la justification de l'opinion, c'est tout ce qui peut être nouveau, l'application d'une nouvelle législation. Là en l'occurrence, on a une nouvelle législation comptable au niveau des associations qui a été mise en place depuis l'exercice 2020 et qui concerne, contrairement à ce qui existait auparavant, les contributions volontaires en nature dans lesquelles on retrouve le bénévolat, c'est tout ce qu'on devrait payer dans la vraie vie et que l'on n'a pas à payer. Le travail du législateur dans tout cela a été de mettre en avant l'activité complète de l'association alors qu'avant, ce n'était pas une obligation. La seule obligation résidait dans le fait de retracer les flux financiers. Quand on voit ce qui a été valorisé cette année en termes de contributions en nature, c'est un chiffre de mémoire qui dépasse les 50 000 € et qui est très significatif, donc c'est une zone de risque dans le sens où ce n'est pas une habitude qui a été prise par le passé. Une autre zone de risque, cela va être par exemple, tout ce qui tourne dans le domaine du droit social, dans les petites structures qui ne peuvent pas s'attacher les moyens de spécialistes juridiques en droit social, en gestion de paie... Cela doit être une zone de risque dans le sens où c'est un domaine compliqué et il peut y avoir des risques d'erreur. Donc on va accentuer le contrôle sur des zones comme celles-là, dans le cadre d'une assurance raisonnable, et on va le faire par sondage, (ce n'est pas un full audit), en sélectionnant un certain nombre d'opérations. Si les premiers sondages se révèlent sans aucune erreur, il n'y a pas de raison que l'on pousse le contrôle au-delà, mais sinon, on va pousser plus loin.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Merci M. PETITJEAN pour la qualité de vos conseils auprès de toute l'équipe. Je rappelle également que votre mandat a été renouvelé pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de 2019 et donc votre mandat arrivera à terme lors de l'assemblée de l'exercice prenant fin au 31 décembre 2025.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je voulais simplement dire aux personnes qui sont en visio, que vous pouvez aussi poser vos questions sur le fil de la conversation. Je vais vous demander si vous avez des questions sur le rapport moral. On va passer au vote. Est-ce que quelqu'un est contre ? Non. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Non. Avez-vous d'autres questions, notamment pour les personnes en visio sur la présentation des comptes qui vient de vous être faite ?

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Que représentent les prestations en nature à 43 947 € ?

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Si on reprend, le Clis a valorisé dans ces contributions volontaires en nature la somme de 43 947 € représentant 57 % du montant pris directement en charge par l'ARS, qui est le cofinanceur à hauteur de 80 % de la prestation ORS.

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels, le bilan, le compte de résultat et annexes qui vous ont été présentés et qui font apparaître un montant

de 31 654,90 € au poste de réserve affecté à un projet associatif pour les projets suivants :

- études et recherches, pour la poursuite de la mise en œuvre d'OSaRiB,
- publications, pour ce qui concerne la Lettre du CLIS et OSaRiB.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice aux comptes "études et recherches" et « publications ».

M. Michel GUERITTE

Il faudrait peut-être parler d'OSaRiB avant de dire si l'on est pour ou contre.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Cela va être présenté.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

On en parle à chaque fois. Cela, c'est ce qui s'est passée en 2021, c'est prévu que l'on en parle encore aujourd'hui. Il y aura une présentation de Madame la Directrice de l'Observatoire Régional de Santé.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

On passe au vote. Qui votre contre ? Personne. Qui s'abstient ? En visio ? M. LERAY s'abstient.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

On va passer au programme d'activités 2022. La plupart des activités proposées sont conditionnées à l'évolution de la situation sanitaire. On fera 3 assemblées générales, on en a déjà fait deux avec l'audition de M. Michel BADRÉ, président de la Commission « Orientations » du PNGMDR et celle de ce soir, puis il y aura l'audition des membres de la Commission Nationale d'Evaluation pour la présentation du rapport n° 16 ; 4 à 5 réunions du conseil d'administration selon les besoins. Nous ferons des journées informations avec l'ANDRA et l'ASN. Nous proposons des réunions dans les communes de proximité. Pour ce qui concerne les commissions thématiques, elles se réuniront en tant que de besoin. La commission « risques » en vue du dépôt de la DAC (Demande d'Autorisation de Création), la commission « réversibilité, récupérabilité » avec une étude qui devrait être mise en place sur les matériaux, la commission « localisation, aménagement du territoire », la commission « environnement, santé » avec OSaRiB et la commission « communication » avec notre bulletin d'information. En ce qui concerne les déplacements, nous vous proposerons la visite d'un site français, Marcoule, Cadarache ou La Hague. On a demandé à la Hague s'ils voulaient nous recevoir et apparemment on aurait la possibilité de visiter les installations fin septembre. Nous ferons également des visites des installations de Bure et de Saudron et accueillerons des délégations. Nous comptons participer à des colloques et aux activités de l'ANCCLI, au groupe de travail de la commission « Orientations » du PNGMDR et aux réunions du HCTISN, en particulier au comité de suivi de la gouvernance du projet. Et puis pour les initiatives spécifiques, nous poursuivons la mise en œuvre d'OSaRiB, avec l'équipe projet et le comité de pilotage. Nous ferons paraître 2 numéros de la Lettre du CLIS et nous poursuivons la démarche conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN sur le dialogue

« HAVL », notamment dans le cadre du groupe d'échanges mis en place en janvier 2020 pour préparer l'instruction de la DAC.

Voilà ce que nous vous proposons. Bien sûr, nous sommes à l'écoute de ce que vous pourrez proposer en plus. Nous ne sommes pas limités au programme proposé. Avez-vous des questions sur ce programme ?

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Il y a quelques années, on avait eu des relations étroites avec la Suède et la Belgique. Aujourd'hui, on n'entend plus parler de ces 2 sites qui avancent je pense comme nous aussi. Cela serait bien de suivre leurs évolutions. Surtout en Suède pour savoir s'ils ont réalisé leur stockage en milieu maritime.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Il y a eu un colloque dernièrement en Finlande où a été présenté tout l'avancement des projets mondiaux et la commission « communication » a décidé de faire un compte-rendu dans la prochaine Lettre du CLIS. Les grands esprits se rencontrent.

Mme Emilie CARIOU, députée

Je suis allée en Suède avec le sénateur Bruno SIDO pour faire également le point.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Pas d'autres questions ?

M. HOROWITZ

Y-a-t-il un plan PNGMDR actuellement ?

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Madame la députée Emilie Cariou est présente ce soir et va nous faire un point sur ce sujet. C'est le point suivant et vous allez avoir des renseignements sous peu.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Juste une suggestion, à la suite de la réunion des présidents de commissions. Je propose qu'à chaque assemblée, les présidents de commissions puissent commenter et présenter les travaux et répondre aux questions. On pourra peut-être favoriser la participation des membres aux différentes commissions, c'est les difficultés que l'on a, en ne donnant pas suffisamment d'informations en interne.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

On va mettre cela en place. Je vais faire valider le programme d'activités. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. On va passer au budget 2022.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Le budget 2022 découle effectivement de ces prévisions du programme d'activités, avec un équilibre de 302 400 €. Pas d'évolution des charges de personnel, les déplacements sont stables également autour de 23 000 €. Cependant, nous avons

une hausse des autres services extérieurs (compte 625) principalement au niveau des annonces et insertions à hauteur de 48 000 €. Voilà pour les principaux postes. Pour la dotation, cela ne devrait pas trop évoluer pour l'année 2022. Y-a-t-il des observations ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci à vous.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci Bertrand. Une petite annonce avant de donner la parole à la députée. Il y a des choses qui ont changé pour les associations et les fondations. C'est la loi du 4 août 2021 qui conforte le respect des principes de la République et qui pose l'obligation pour les associations et les fondations de souscrire un contrat d'engagement républicain pour pouvoir recevoir une subvention et obtenir une reconnaissance d'utilité publique ou un agrément. Je vais vous lire et cela s'applique aux demandes de subventions d'agrément à compter du 3 janvier 2022 et cela prévoit que l'association qui a souscrit ce contrat doit en informer ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet. On doit s'engager dans les demandes de subventions, à le faire respecter par ses dirigeants, salariés, membres bénévoles sous peine de retrait des subventions perçues, avec un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui reste à courir à la date du manquement. Et le contrat d'engagement républicain dont le texte est reproduit en annexe du décret mais je vous en fais grâce, comprend ces engagements : respecter les lois de la République, la liberté de conscience, la liberté des membres de l'association, l'égalité et la non-discrimination, la fraternité et la prévention de la violence, le respect de la dignité de la personne humaine et le respect des symboles de la République. Donc une information pour vous dire que l'on avait souscrit à ce principe.

Je vais donner la parole à Mme Cariou qui va nous parler du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.

Mme Emilie CARIOU, députée

Bonjour à tous, bonjour Monsieur le Président, messieurs les membres du Conseil d'administration puisque je vois que vous respectez les principes de la République, mais vous ne respectez pas beaucoup la parité. Je pense que vous pouvez progresser en termes d'application des principes de la République. En fait cette loi est ciblée mais je dirais que chez les républicains, on doit respecter la parité. Je vais rapidement vous parler dans le cadre de votre mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection, et d'impact des activités de sites nucléaires, du rapport parlementaire sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Le gouvernement a l'obligation qui avait été fixée dans la loi de 2006 de produire tous les 3 ans, un plan établissant sa stratégie en matière de gestion des déchets et des matières radioactives. Il aurait dû exposer ce plan à partir de 2018, il n'a pas été présenté. Le temps a passé et le gouvernement étant largement hors délai, a fait passer une modification dans la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), mais au lieu d'accélérer, le gouvernement ralentit et il a prévu de présenter ce plan tous les 5 ans. C'est la nouvelle loi, ce qui en soit ne nous dérangeait pas et j'ai voté pour car j'estime que pour un plan et les stratégies de long terme, tous les 5 ans c'est déjà bien, car c'est beaucoup de travail. Cela étant, les 5 ans ont été aussi violés par le gouvernement donc il ne respecte pas la loi. Au sein de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, qui est

composé de députés, de sénateurs et avec le sénateur SIDO, nous suivons activement tous les sujets de déchets nucléaires. Cela concerne les déchets qui sont impactés par le site de Bure mais aussi tous les autres déchets nucléaires et des matières radioactives y compris le nucléaire médical.

L'Office nous a saisi d'un rapport à produire ; le dernier a été notamment écrit par le sénateur Christian NAMY. En 2020, nous avons été missionnés sur ce rapport d'évaluation du plan. Nous avons commencé à travailler sur la situation sur les déchets en temps masqué puisque le plan n'existait pas. En début d'année 2022, très peu de temps avant la fin de la session parlementaire, un plan nous a été transmis de manière complètement officieuse, par Bernard LAPONCHE ; il n'y a pas de secret. Ce n'est pas le plan officiel validé par le gouvernement présenté au Parlement qui nous a été remis. Ce plan est très lacunaire à ce stade donc nous avons choisi avec le sénateur SIDO et avec l'aval de Cédric VILLANI, Président de l'OPESET et de Gérard LONGUET, Vice-président, de produire un rapport qui fasse état de tous les travaux que l'on a réalisés pendant les deux années d'auditions et de benchmark de ce qui se faisait à l'étranger. Evidemment, nous avons été aussi perturbés par la Covid. On devait faire une mission au printemps 2020 en Russie et en Suède. Finalement, on a réussi à faire une mission en Suède qui nous a permis aussi de faire le point sur l'avancée des travaux en Finlande. On a choisi de mettre dans ce rapport noir sur blanc, une série de préconisations sur ce que devra comporter le plan, une fois qu'il sera officiel, et qu'il sera présenté au Parlement. On a auditionné beaucoup d'experts en matière de nucléaire y compris les experts indépendants, les agences et les offices qui traitent du nucléaire. Ce qui nous paraît absolument essentiel à ce stade de la situation en France, c'est que le plan soit réellement un outil stratégique, pour savoir où on va en matière de déchets nucléaires. Or, ce que l'on a pu voir, ce plan parle beaucoup de gouvernance, de démocratie active..., mais on n'a pas un seul chiffre de volume, financier. Au moment où le Commissariat à l'Energie Atomique a décidé d'abandonner le projet Astrid, qui était un des projets qui permettait d'avoir un cycle complet sur le nucléaire avec un impact très fort sur les volumes futurs de déchets nucléaires, il est bien évidemment crucial qu'on remette à jour complètement la vision que l'on avait de la gestion des déchets nucléaires. Or, cela n'est pas fait dans le plan qu'on a eu de manière officieuse. Dans nos préconisations, bien évidemment on enjoint le gouvernement ; nous avons un inventaire des déchets nucléaires qui est fait par l'Andra à un instant T, seulement il y a ce que l'on a classifié en déchets et matières, et si elles ne sont pas engagées dans un nouveau cycle de production d'énergie, elles vont venir augmenter le volume des déchets. Or, le site de Bure n'a pas été prévu pour ça. Il faut que l'outil du plan fasse le point sur les volumes et sur la stratégie de traitement de chacun des volumes. On s'est beaucoup polarisé ici notamment, puisqu'on est au CLIS de Bure sur les déchets de Haute Activité Vie Longue mais aussi tous les autres déchets. Ce sont là des volumes beaucoup plus importants que ceux qui doivent être stockés à Bure.

Le projet Astrid pour un cycle complet du nucléaire avait été lancé en 2002, mais l'abandon a été acté par décret, je crois ou un communiqué du CEA qui a dit : « on arrête les recherches sur Astrid ». C'est très étonnant comme méthode d'abandonner par communiqué de presse du CEA, ce qui a été prévu dans une loi de la République. C'est un gros problème.

Autre sujet sur les déchets de très faible activité. Vous savez que dans les centrales nucléaires, il y a beaucoup de choses qui doivent être qualifiées comme étant

radioactives et tout ce qui a touché de près ou de loin au nucléaire peut être pris comme déchet radioactif. Or, il y a des déchets de très faible activité qui sont parfois d'activité radioactive plus faible que certaines matières que l'on trouve dans la nature, qui aujourd'hui en France, n'étaient pas autorisées dans la réutilisation d'un cycle industriel. En Allemagne, c'est le cas. Quand ils ont démonté les centrales, ils ont autorisé de remettre un certain nombre de matériaux dans les cycles industriels. C'est un sujet dont on aurait pu discuter à l'OPESET et dans le cadre d'un projet de loi. Cela n'a pas été fait. Le gouvernement a autorisé l'usage de ces déchets très faible activité par décret, qui a été mis en consultation publique mais sans passer à aucun moment devant le Parlement. C'est un gros problème aussi. Il me semble que la représentation nationale qui représente les citoyens a le droit de savoir comment sont prises ces décisions, comment on va mesurer la très faible activité... Vous savez que là-dessus, quand on auditionne les experts, ils nous disent : « enfin, comment on va réussir à suivre ces déchets de très faible activité ? Est-ce qu'il y aura une traçabilité ? ». Aujourd'hui, on n'en sait rien. Je tiens à vous le dire. Ce plan national de gestion des déchets radioactifs aurait pu servir à ça.

Le rapport est en ligne et si vous le souhaitez, je vous l'enverrai avec plaisir.

Je vais vous dire les recommandations issues de ce rapport, sachant que nous avons réussi à faire le voyage en Suède fin 2021. Nous avons eu un avis de la Haute autorité environnementale. En Suède, ils ont eu un jugement du tribunal environnemental qui a posé beaucoup de questions qui n'étaient pas du tout évoquées jusqu'à présent et notamment une question de corrosion sur les caissons en cuivre due aux infiltrations possibles dans les couches granitiques. Si vous voulez, tout n'est pas relié d'un point de vue technique. Ils avancent avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui donne des agréments, mais on voit que les questions qui ont été posées par le tribunal environnemental, qui est là pour appliquer le code de l'environnement suédois, aujourd'hui, ne sont pas résolues donc il y a une discussion autour de cela. La société civile n'est pas très mobilisée en Suède autour de ces sujets là. Il faudra bien qu'ils répondent. Chez nous en parallèle, ce que nous avons mis à jour dans les travaux que l'on a faits avec le sénateur Sido, c'est le sujet de dégagement d'hydrogène des caissons qui sont prévus d'être mis ici dans le centre d'enfouissement des déchets nucléaires où, là non plus, nous n'avons pas toutes les réponses techniques sur ce sujet.

Les deux gros sujets que nous avons pointés dans le rapport pour la France, c'est d'une part les déchets bitumineux, bitumés. Ces déchets là, pour l'instant l'Andra nous dit : « on pourra les mettre à part ». Il y a une commission internationale qui a travaillé sur ces déchets pour voir de quoi étaient composés les fûts. Visiblement, les taux de radioactivité varient beaucoup d'un fût à l'autre et on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans, car ce sont des déchets qui datent du tout début du nucléaire et on n'a pas l'inventaire précis en termes de radioactivité de ce qu'il y a dedans. Il va bien falloir que l'on traite ce sujet car ce sont des volumes importants. C'est le tout début du nucléaire, on a mis des déchets dans du bitume avant de passer à la vitrification. Ce sujet n'est donc pas réglé. L'Andra dit : « on verra plus tard », mais il va falloir voir ce que l'on fait de ces déchets là.

Il y a ce sujet des dégagements d'hydrogène sur les caissons. Là aussi, il va falloir que l'on ait tous les détails techniques des solutions, et de ce qui va se passer. Qu'est-ce qu'il se passe si on a un dégagement d'hydrogène sous terre au fin fond d'une alvéole ?

Voyez, il ya a encore du travail technique à faire et notamment de présentation au Parlement pour continuer le travail, sachant que l'Autorité environnementale en France a posé un certain nombre de questions. L'Andra a répondu. On prend acte de tout cela. Mais le problème est que l'on n'a pas eu la phase de travail parlementaire sur ce sujet là ; ce qui est très dommageable parce que c'est une phase de questionnements. Le débat parlementaire est toujours très riche et cela permet d'approfondir un certain nombre de sujets techniques et voire de verrouiller, de donner des garde-fous par exemple, on aurait pu traiter de la traçabilité des déchets de très faible activité. Ce sont les parlementaires qui mettent ce genre de garde-fous au gouvernement, sinon les agences en charge du nucléaire trouvent que tout va bien et elles disent : « nous sommes là pour vérifier ». Certes, elles sont là pour vérifier, mais nous, nous sommes là pour fixer des rendez-vous très clairs sur la validation de tout cela.

Je vais conclure, mais je vais vous dire rapidement les recommandations qui ont été formulées dans notre rapport.

Pour le prochain PNGMDR, sachant que celui qui est en cours, j'imagine qu'il va être présenté au Parlement en 2022, j'espère et je ne serai plus là pour le voir. Donc, sur le prochain PNGMDR qui devrait débiter en 2025, il va arriver dans les 3 ans puisqu'on a déjà 2 ans de retard. Il va falloir que cette fois, le gouvernement engage un dialogue avec le Parlement beaucoup plus tôt et qu'il transmette le PNGMDR pour qu'il soit validé par le Parlement avant qu'il n'entre en vigueur.

On leur demande dans l'actuel projet, de préciser l'impact de l'abandon du projet Astrid sur le volume des combustibles usés à éliminer. C'est un sujet très important. Est-ce que du fait d'abandonner le projet Astrid, on se retrouve avec un volume de déchets non anticipés et qu'est-ce qu'on compte en faire ?

On demande aussi en annexe du PNGMDR qu'on ait un inventaire des déchets rentrant et sortant sur le territoire français, en précisant leur destinataire finale et la durée prévisible de leur présence sur le territoire national. Sachant que l'on a des matières qui entrent et qui sortent, qui font l'objet de traitement à La Hague, et là-dessus, on n'a pas de visibilité très claire. On souhaite que ce soit dans ce plan de gestion des déchets radioactifs.

On propose aussi, et c'est un point très important, que la prochaine édition du PNGMDR soit complétée d'un volet financier où seraient agrégées toutes les provisions réalisées par les exploitants et l'ensemble des opérateurs, EDF, CEA, ou ORANO, dans la perspective de l'élimination des déchets. On souhaite aussi connaître très clairement la source des financements publics/privés de chacune des solutions qui vont être mises en œuvre. Y-compris s'il y a du financement public sur Bure et des investissements, on veut que tout soit tracé pour valoriser réellement la gestion des déchets nucléaires.

Pour compléter cette préconisation, à l'automne dernier, j'ai déposé une proposition de loi sur la transparence financière en matière du nucléaire pour que l'on ait la visibilité. Si vous voulez faire des choix en matière énergétique, il faut savoir combien ça coûte. D'ailleurs le rapport RTE le dit aussi : « pour faire les choix de manière éclairée, il faut que l'on connaisse l'impact financier de chacune des solutions ». Or aujourd'hui cela n'est pas le cas et le rapport RTE dit aussi sur le traitement des déchets nucléaires : « aujourd'hui, la valorisation financière n'est pas assez affinée ».

Je pense que le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs est fait pour ça.

M. Michel GUERITTE

La transparence financière n'est pas dans la loi 2006 ?

Mme Emilie CARIOU, députée

Si vous voulez, comme je n'ai qu'une esquisse de PNGMDR, il y aura peut-être des annexes financières. Mais aujourd'hui je ne les connais pas. Ce sont des chiffres que j'ai réclamés tout au long du mandat y compris par amendement en loi de finances, dans la loi énergie, à la suite de la convention citoyenne sur le climat. Je ne dispose pas de ces données financières.

On propose aussi de préciser le rôle de la CNE2 (Commission Nationale d'Evaluation) dans la nouvelle gouvernance puisqu'il y avait un petit stress là-dessus. La CNE2 est très utile à l'information du Parlement puisque ce sont des experts qui sont toujours à notre disposition pour répondre à nos questions techniques. On demande que dans la future gouvernance, la CNE2 soit présente pour maintenir une expertise scientifique et technologique de haut niveau, sachant qu'il y a un petit doute là-dessus dans l'esquisse du plan que nous avons eu à disposition.

On demande une réflexion sur le positionnement juridique de l'Autorité environnementale et sur la portée de ses avis. Ce n'est pas très clair aujourd'hui. Nous n'avons pas en France l'équivalent du tribunal environnemental suédois, et cela fait d'ailleurs partie des réflexions. Est-ce qu'il faut spécialiser une juridiction ? Si vous avez vu l'avis de l'Autorité environnementale, ce qu'elle relevait, ce sont les impacts qu'il y avait au-delà du sujet de la sûreté nucléaire en terme de radioactivité et il y avait d'autres sujets dedans.

On propose aussi d'intégrer dans la prochaine édition du PNGMDR les perspectives d'élimination des déchets militaires – cela nous intéresse moins ici au CLIS de Bure – mais c'est un réel sujet. Christian BATAILLE autrefois avait proposé un volet sur le nucléaire militaire. On a des déchets militaires qui sont gérés par le CEA notamment, on en a dans les territoires d'outremer et en Algérie et pour aller les repérer, cela reste assez occulte.

M. Michel GUERITTE

On sait qu'ils viennent ici en camion.

Mme Emilie CARIOU, députée

Jusqu'à présent, le dernier plan qui a été présenté ne comportait pas ces informations.

On demande aussi un inventaire des déchets radioactifs pour développer une stratégie à long terme globale d'élimination des déchets médicaux, ce n'est pas les mêmes taux de radioactivité mais cela est intéressant. On a demandé également une information sur l'usage exponentiel de la radioactivité en matière médicale comme les radiographies. On comptabilise le taux de radiation des salariés qui travaillent dans le nucléaire, mais pas pour les patients aujourd'hui. On demande une information là-dessus et que l'on ait des préconisations qui soient faites dans le monde médical pour ne pas avoir de radios de manière abusives.

Et enfin on demande de faire le point complet dans le fil de la revue internationale sur la gestion des déchets bitumés et sur le risque de dégagement d'hydrogène des caissons. C'est la recherche qui a mobilisé des chercheurs du monde entier sur ces déchets. Pour les parlementaires, ces sujets restent assez peu étudiés ; nous avons encore des progrès à faire.

Vous l'avez vu durant ce mandat, l'OPESET a auditionné l'ASN, l'IRSN et ils sont toujours à la disposition des parlementaires, la CNE2 aussi. En revanche côté gouvernemental, je ne peux pas dire que nous avons progressé en matière de transparence et je trouve même que nous avons fait un pas de recul. Barbara POMPILI s'était engagée : « on va avoir une future loi en matière énergétique donc il y aura un grand débat à ce moment-là. ». Le Président de la République a annoncé un programme de construction des EPR. Je pense qu'il est absolument nécessaire avant de s'engager dans la construction de nouveaux EPR, qu'on ait un débat transparent, régulier, à échéances régulières comme il était prévu dans la loi sur la gestion des déchets nucléaires et c'est ce que nous avons dit à l'issue de notre rapport. Les présidents VILLANI et LONGUET ont écrit au gouvernement en précisant que c'était anormal que l'on ait eu tout un mandat, un quinquennat, sans présentation de sa stratégie en termes de déchets devant le Parlement. Je me devais de vous en informer. Voilà merci.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci beaucoup de votre présentation. Je vais maintenant passer la parole à M. JUSSIEN. Mais quelqu'un a une question à poser à Mme la députée ?

M. Michel GUERITTE

J'ai apprécié votre présentation et je suis 99,99 % d'accord avec votre exposé. Le problème, c'est qu'on est en campagne électorale et que je suis étonné que vous ayez fait vous-même cet exercice. J'aurais préféré que cela soit quelqu'un d'autre.

Mme Emilie CARIOU, députée

Je ne suis pas en campagne car je ne me représente pas. Je suis membre du CLIS, j'ai été nommée par le Président de l'Assemblée nationale, et c'est la dernière fois que je pourrai venir devant le CLIS puisqu'après je ne serai plus membre donc tout ce que je vous ai dit est dans un rapport.

M. Michel GUERITTE

On va tout faire pour que vous reveniez !

Mme Emilie CARIOU, députée

Mais je ne me représente pas !

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci. Je vais passer la parole à M. le sous-préfet JUSSIEN qui va nous présenter le PDT (Programme de Développement Territorial).

M. Narendra JUSSIEN, sous-préfet de la Meuse

Merci Monsieur le Président.

J'ai préparé une présentation pour justement essayer d'apporter un peu de transparence sur ce qui se passe sur le projet de développement du territoire.

Je m'appelle Narendra Jussien, sous-préfet en charge de la mission d'accompagnement et d'animation territoriale du projet Cigéo, ce qu'on appelle souvent la mission Cigéo mais en fait je m'occupe de tout sauf du site Cigéo en lui-même.

Le Projet de Développement du Territoire est une ambition pour les territoires de la Meuse et de la Haute-Marne du sud au nord, qui a été initiée et portée par l'Etat et construite en concertation avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux, puisque c'est un projet qui impacte tout le pays. Il a été contractualisé en octobre 2019 pour 15 ans et 500 millions d'euros au bénéfice des territoires de la zone de proximité du futur site Cigéo. Je vais vous parler de ce qui s'est passé sur la contractualisation en octobre 2019 et sur la suite.

Ce Projet de Développement de Territoire est conçu et a été pensé pour prendre en compte cette véritable opportunité qu'est le projet Cigéo pour le territoire. Le PDT est organisé et structuré en 4 axes : l'aménagement du site, je vais en reparler et la dynamisation de la zone de proximité. Ces 2 axes ont été contractualisés en 2019. Et les axes 3 et 4 qui sont sur l'attractivité de l'ensemble du territoire et sur la pérennisation et je vais ensuite détailler ces éléments.

Les deux premiers axes sont programmés de 2020 à 2025 et en cours de réalisation et sont là pour les aménagements d'infrastructures pour accompagner la réalisation de Cigéo et dans un deuxième temps, pour dynamiser le potentiel socio-économique autour du projet. Concrètement, ce sont 64 opérations, 38 actions contractualisées et qui représentent 477 M€. Sur l'aménagement, on parle de densifier la desserte routière de proximité autour de Cigéo, c'est la déviation RD60/960 ; on en a parlé tout à l'heure dans le cadre de la concertation. Ce sont les dessertes de la zone puits, de la descenderie depuis la Vallée de la Saulx, de Gondrecourt-le-Château. Ce sont les éléments autour de l'amélioration de la RN 135, les aménagements autour de Ligny-en-Barrois, le contournement de Saint-Dizier, la sécurisation de la RN 67 entre Semoutiers et Saint-Dizier et d'autres opérations.

Le deuxième point sur l'aménagement concerne la liaison ferroviaire avec le réaménagement de la ligne 027000 entre Nançois et Gondrecourt-le-Château, et de Gondrecourt-le-Château jusqu'à la descenderie, c'est ce qu'on appelle l'installation terminale embranchée qui est une voie ferrée qui est dédiée au site et qui sera construite par l'Andra et d'autres travaux complémentaires qui sont prévus sur cette installation pour en particulier permettre d'autres usages économiques que le transport strict des déchets radioactifs.

Le troisième axe sur cet aménagement concerne les réseaux en particulier l'alimentation électrique avec un poste RTE à l'aplomb de la ligne à haute tension, les réseaux de fibre optique et j'en parlerai plus tard. Mais je vais faire un focus sur l'alimentation en eau potable car je pense que c'est un bon exemple d'une nécessité pour le projet qui conduit à une opportunité pour le territoire.

Cette diapositive (**Annexe 1**), pour rappel, présente les différentes possibilités de dessertes de la zone puits et de la zone descenderie en termes routiers. Je reviens sur l'eau et l'adduction en eau pour le projet. Son but initial était de répondre au besoin du site Cigéo : 500 m³ par jour pour la descenderie à Saudron pendant les travaux, puis durant la période d'exploitation de l'ordre de 200 m³ d'eau par jour sur

les 2 zones, puits et descenderie. C'est la nécessité industrielle du projet. Cette nécessité a été transformée par volonté en particulier de l'Etat pour accompagner le territoire et offrir une opportunité au territoire avec deux objectifs. Le premier c'est de permettre une interconnexion locale des deux réseaux d'adduction d'eau qui existent autour de Cigéo qui sont celui du Haut-Ornain (55) et celui d'Echenay (52) pour sécuriser l'ensemble de l'alimentation de la zone Bure-Saudron. Le deuxième objectif est de restructurer et de sécuriser l'adduction en eau pour l'ensemble des habitants et des collectivités limitrophes au projet. Pourquoi c'est une opportunité ? Parce qu'une solution aurait été simple, c'est d'aller vers la source d'eau qui permettait de répondre aux besoins la plus proche, de tirer un tuyau vers Cigéo et de s'occuper uniquement de Cigéo. Le choix qui a été fait est de restructurer l'ensemble du réseau sur l'ensemble de la zone pour améliorer et sécuriser l'alimentation en eau pour l'ensemble des collectivités. Voici un exemple d'opportunité que l'on peut saisir dans le cadre du projet.

Je vous ai parlé de la partie aménagement qui est l'axe 1. La deuxième partie est la dynamisation de la zone de proximité.

Le premier point est de créer les conditions d'un développement économique équilibré sur la zone.

Concrètement, on parle d'une offre foncière immobilière d'hyper proximité pour l'accueil des entreprises, :

- C'est Parc'Innov qui est juste à côté.
- C'est l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'installation et de développement, via Meuse Attractivité et Haute-Marne Expansion et dans ce cadre là, on inscrit aussi le réaménagement routier de la ZAE de Saint-Dizier pour accompagner le développement économique.
- C'est, dans un deuxième temps, la mobilisation d'un certain nombre d'outils susceptibles d'avoir un effet sur l'emploi. L'objectif est de disposer des compétences métiers nécessaires pour Cigéo, c'est pérenniser une pépite qui a été mise en place dans le cadre de Cigéo qui est le pôle de compétence en environnement souterrain, développé par l'Ecole des Mines de Nancy, et la mise en place d'un service intégré de recrutement au moment du démarrage du chantier et qui n'est pas encore actif aujourd'hui.

Troisième point sur cette dynamisation. C'est l'offre d'un habitat de proximité et énergétiquement performant. Ce qui était contractualisé jusqu'à présent, c'est l'adaptation de l'offre, y compris sur l'hébergement de proximité, avec accompagnement des salariés et réhabilitation de logements, programme qui a été financé depuis 2019.

Et enfin le quatrième point pour la dynamisation est lié à l'accompagnement des populations en particulier en déployant une offre de santé pluridisciplinaire : le projet e-Meuse Santé dont je vais parler ensuite, l'observatoire de la santé – on va en parler tout à l'heure – ce sont des équipements aussi scolaires et périscolaires et de garde qui ont été installés. C'est une nouvelle calibration de l'offre culturelle, sportive et de loisirs avec une illustration de cet accompagnement avec le complexe sportif intercommunal de Joinville qui a été financé par ce Plan de Développement du Territoire qui participe de cet accompagnement des populations.

Un focus sur la santé. En parlant d'e-Meuse santé dont l'objectif est de transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle. Quel est son objectif ? C'est d'améliorer l'accès aux soins dans nos territoires ruraux où il peut être utile d'avoir un accès efficace et rapide aux soins et en particulier un des points fort d'e-Meuse Santé est l'accompagnement, la coordination, la consolidation des initiatives territoriales de téléconsultation. La carte présente l'ensemble des points de téléconsultation qui sont prévues, opérationnels et à venir sur l'ensemble du territoire. Cela s'est développé aussi sur la Haute-Marne, la Meurthe et Moselle. L'objectif est de saisir cette opportunité pour élargir le périmètre de cette expérimentation qui n'est plus au stade expérimental mais qui est au stade concret d'apport d'éléments aux populations.

Je serai ouvert aux questions sur les deux premiers axes du Plan de Développement du Territoire qui ont été contractualisés en 2019, un sur l'aménagement et l'autre sur la dynamisation.

Je fais un point sur la manière dont tout ceci fonctionne et en particulier sur le financement. Ce financement est multiple. Je vais commencer par les opérateurs parce que ce sont eux qui apportent une grande partie du financement via la taxe d'accompagnement et les différentes taxes liées à la production des déchets (ORANO, EDF et le CEA, et l'ANDRA). Ce sont des fonds européens qui sont mobilisés sur ces opérations et évidemment l'Etat, niveau national, régional avec la Région Grand-Est et départemental avec les deux départements qui sont concernés et les deux GIP (Groupement d'Intérêt Public) de la Meuse et de la Haute-Marne. Il est important de rappeler que le code de l'environnement indique dans son article L542-11 que les ressources engagées par les deux GIP sont affectées prioritairement au financement des actions définies dans le cadre du projet de développement du territoire.

Cet ensemble de financement montre aussi que dans le cadre du PDT, même s'il a été initié et porté par l'Etat, il est contractualisé avec aujourd'hui 24 signataires avec à la fois des collectivités territoriales, du niveau local au niveau régional, des opérateurs, et d'autres acteurs, c'est vraiment une action qui est conjointe.

Comment ce PDT est gouverné ? La gouvernance de haut niveau, c'est le CHN (Comité de Haut Niveau) qui est présidé par un membre du gouvernement, qui rassemble des élus nationaux et locaux, l'Andra, les opérateurs, les 2 préfets concernés et les services déconcentrés de l'Etat. Il se réunissait et se réunira à nouveau avec le nouveau gouvernement. Justement pour pouvoir travailler de manière plus quotidienne, on a mis en place deux structures. Une qui est plutôt nouvelle, le COTECH (Comité technique) et le COPIL (Comité de pilotage). Le COPIL rassemble les signataires du PDT et assure le pilotage de la mise en œuvre des différentes actions et depuis maintenant 9 mois, un comité technique se réunit de manière mensuelle et rassemble les services des signataires et permet de travailler et d'avancer avec deux objectifs. Le premier c'est d'assurer le suivi de ce qui a été signé et contractualisé et d'en faire le bilan et surtout de préparer l'avenir. Je vais vous en parler juste après.

Avant cela, au-delà du programme qui a été contractualisé, je vais présenter les premiers impacts que l'on peut constater de ce PDT. Je vais commencer par le constat. En 2019, sur la zone de proximité cela représentait 305 communes, 179 en Meuse et 126 en Haute-Marne pour 162 000 habitants pour la zone concernée. Le territoire qui est principalement rural se caractérise par un isolement par rapport aux

métropoles et son éloignement des grandes infrastructures de transport, une déprise démographique marquée et continue, une économie qui est fragilisée et un chômage frappant plus les femmes et les jeunes que la moyenne nationale et des équipements peu accessibles en zone rurale, comme l'éducation et la santé.

M. Michel GUERITTE

Vous avez les courbes de la déprise démographique ?

M. Narendra JUSSIEN, sous-préfet de la Meuse

Oui c'est une réalité et cela ne s'arrange pas.

M. Michel GUERITTE

Vous pensez que cela va s'arranger ?

M. Narendra JUSSIEN, sous-préfet de la Meuse

Je pense que Cigéo est une opportunité pour le territoire et il faut savoir la saisir. Je vais en parler juste après. Vous me préparez la suite.

Je vais terminer sur l'impact. Un peu plus de deux ans après, par rapport à 2019, le Centre Meuse-Haute-marne (CMHM) emploie aujourd'hui 350 personnes sur le site (prestataires et salariés) dont 31 % résident dans la zone des Communautés de Communes des Portes de Meuse et du Bassin de Joinville en Champagne. Ce sont plus de 100 emplois qui sont soutenus indirectement dans cette même zone. En phase de construction, autour de 2 000 emplois seront directement mobilisés par Cigéo et en phase d'exploitation autour de 600 emplois directs.

Concernant la qualité de vie. Sur l'axe 1, pour les aménagements, on est à 326 millions d'euros qui sont consacrés à ses actions, pour les routes, la voie ferrée et les fluides. Sur l'axe 2, sur la dynamisation et le développement de l'activité économique et des services à la population, ce sont 155 millions d'euros qui sont dédiés à ces actions. Trois éléments concrets, le développement des services en matière de santé, l'amélioration de l'habitat avec un certain nombre d'actions qui ont été menées en particulier la rénovation énergétique et puis la clause sociale dans les contrats des marchés et formation à l'emploi qui a été activée de manière mesurable.

La clause sociale est l'action 2.2.6 du PDT. Elle a pour objectif le retour à l'emploi par une montée en compétence des jeunes et chômeurs. On a une Maison de l'Emploi (MDE) qui intervient en Meuse et en Haute-Marne pour suivre cette démarche. Ce sont 237 marchés en cours d'exécution (marchés de travaux pour 80 %, de prestation de services pour 15 % et de prestations intellectuelles pour 5 %). Cette clause sociale permet le recrutement sur des missions longues de 6 à 12 mois principalement. La majorité des postes sont de niveau III (CAP). En 3 ans, ce sont 30 000 heures réalisées et 24 bénéficiaires de ce dispositif.

Sur l'amélioration de l'habitat, c'est l'action 2-3-4 sur la réhabilitation des logements avec une haute exigence de performance énergétique, provisionné dans le PDT à 11,4 millions d'euros sur ce sujet (7,2 pour le parc public et 4,2 pour le parc privé). Depuis 2006, la rénovation ou la réhabilitation énergétique des bâtiments a concerné plus de 50 % du parc des logements sociaux et 25 % des propriétaires privés sur l'ensemble de la zone. Cela représente 430 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises locales et la création ou le maintien de 440 emplois.

Enfin, autour des actions en matière de santé, OSaRIB (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure), qui sera présenté ensuite. C'est aussi la mise en réseau et l'ouverture de Maisons de Santé en zone de proximité qui représente 18 millions d'euros et e-Meuse Santé pour 90 millions d'euros.

Si on dresse un premier bilan de l'axe 1, comme nous le faisons régulièrement lors des comités techniques, nous sommes à 99 % de taux de réalisation. Des actions sont en cours de réalisation ou ont fait l'objet de réflexions préalables nécessaires à leur avancement (les études et les concertations), en particulier les concertations sur le poste électrique menée en février 2020, la concertation sur la voie ferrée menée en juin 2021, le lancement d'opérations routières par des aménagements de ronds-points sur la RN67.

Sur l'axe 2, on est à 70 % de taux de réalisation. Un certain nombre d'actions dépendent du démarrage effectif du chantier autour de Cigéo et qui forcément ont été décalées dans le temps mais c'est quand même 19 opérations d'adaptation de l'offre de logement, de rénovation de l'habitat et d'amélioration de la performance énergétique des logements, c'est le lancement de 7 projets pour les services à la population (équipements sportifs, groupes scolaires ou périscolaires ou des maisons de santé).

La question qui se pose est : « et après ? ». Je ne vous ai pas parlé des axes 3 et 4, qui sont liés à l'attractivité et à la pérennisation, car ils ne sont pas contractualisés. Il y a un certain nombre d'orientations qui ont été définies et pensées en 2019, et en 2022 le monde a un peu changé et le territoire également. L'objectif maintenant est de s'adapter au besoin du territoire et de transformer les orientations de 2019 en actions concrètes. Les enjeux que l'on doit prendre en compte sont multiples. Ils tournent évidemment autour de la transition écologique, de l'adaptation à l'évolution de la population et de la dynamisation de la structure économique. Pour l'Etat, ce sujet est aux mains des acteurs locaux, des collectivités, des représentants de la société civile, des opérateurs. Les services de l'Etat sont là pour l'animation et le soutien méthodologique. C'est vraiment comme cela que l'on pense et que l'on organise la réflexion autour de ces deux sujets de manière mensuelle, avec un certain nombre de travaux complémentaires auxquels nous associons le CLIS. J'ai rencontré le Président la semaine dernière en particulier sur ce sujet là pour que l'on travaille en collaboration entre la mission que je dirige et le CLIS.

Quelques éléments que nous avons en tête avec un sujet autour de l'appropriation citoyenne qui a été mis en avant à deux reprises en particulier sur les CHN de 2018 et de 2019, mis en retard par la crise sanitaire mais ce sont des choses que nous allons reprendre. Ce qui est vraiment important, il faut vraiment penser demain et après-demain et au-delà puisqu'on est sur des échelles de temps que nous n'avons pas l'habitude de manipuler. Ce que nous proposons au niveau de la mission d'accompagnement et d'animation territoriale, c'est d'apporter différents éléments de réflexion pour définir collectivement la stratégie du territoire. Une manière de faire est de passer par des partenariats avec l'enseignement supérieur, notamment Sciences Po Lille avec 20 étudiants de Master 2 autour de l'action publique, avec l'université de Reims avec un laboratoire d'aménagement et urbanisme qui permet d'avoir une vision sociologique, géographique et urbanistique des sujets et puis avec l'ENSGSI qui est une école d'ingénieurs à Nancy, dont la spécialité est l'innovation territoriale.

C'est-à-dire comment penser l'avenir d'un territoire multi échelles et sur des grandes dimensions temporelles. Avec l'accueil des stagiaires, c'est beaucoup plus classique.

Pourquoi est-ce qu'on pense que cette manière de faire est d'un intérêt pour le territoire ? Parce qu'il permet d'avoir un regard croisé, interdisciplinaire et vierge. Ce sont des étudiants qui ne connaissent pas le territoire et rassurez-vous, on les fait venir et comprendre aussi la réalité physique du territoire et ce regard croisé interdisciplinaire apporte vraiment des éléments de réflexion et permet d'utiliser une expertise au service du territoire.

Troisième élément qui peut être intéressant, c'est de regarder ce qui se passe ailleurs. A la Hague, regarder comment le département de la Manche a saisi l'opportunité du retraitement, du site de stockage, avec Flamanville, site de production, avec Cherbourg pour la construction navale et les sous marins nucléaires et les aspects recherches. Il y a 50 ans d'expérience sur un développement d'un territoire et qu'est-ce que l'on peut en apprendre ?

Deuxième exemple, avec l'usine du Nord en Nouvelle-Calédonie qui est une usine de nickel et où là on est sur un territoire rural avec un site industriel de grande ampleur avec 10 milliards d'euros – nous on est à 25/30 milliards – et puis un développement économique réel et qui n'est pas simplement lié à l'activité du nickel parce que là aussi c'est une conviction profonde sur le sujet. On a un site comme Cigéo qui va venir sur le territoire et cela ne veut pas dire que le développement doit tourner autour du nucléaire et de la radioactivité, mais plutôt de saisir l'opportunité de ce site industriel pour profiter et développer le territoire.

Pour terminer, pour la mission, je pense que l'on est au milieu du gué et donc l'action du projet est contractualisée. Ce sont les axes 1 et 2, aménager et dynamiser. L'avenir du territoire est vraiment à construire et c'est comme cela que nous pourrons répondre à la question de la déprise démographique, mais il faut vraiment le prendre en main, le prendre ensemble et pour l'ensemble du territoire et essayer de dépasser la multitude des intérêts particuliers qui peuvent exister autour de ce sujet-là. Encore une fois, je pense que c'est une vraie opportunité pour ce territoire et il ne faut pas la laisser passer.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci Monsieur le sous-préfet. Je vais passer aux questions.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Aujourd'hui, il faut bien comprendre que tout ce que vous dites, Monsieur le sous-préfet, nous l'avons retenu. Il y a déjà 5 ans, vous nous avez dit la même chose ou vos prédécesseurs. Le Président Macron vient de finir son quinquennat et il n'a jamais parlé de Bure et il n'est jamais venu sur le site et on ne saura jamais dans le prochain quinquennat ce qu'il va se passer à Bure. Aujourd'hui Bure, c'est moins de 19 habitants au km², les maisons ne valent plus rien. Quand vous parlez de l'aménagement du territoire, qu'on voit la route nationale 135 à la sortie de Ligny-en-Barrois et qui va à Velaines, et quand je vois l'état de la route, je suis honteux. Quand vous parlez de l'aménagement de ces sites là, essayez avec le gouvernement de remédier à ce qui se passe sur le secteur. Donc vous nous dites la même chose que l'on a entendue et tous les ans on nous répète la même chose. Ce

que je souhaite pour mes enfants et petits enfants, c'est qu'on nous donne un avis sur Cigéo. On le fait ou on ne le fait pas. Dites-le ! Il y en a marre d'entendre dire : « on fait de l'aménagement... ». Donnez aux Meusiens et Hauts-Marnais l'évolution de Cigéo dans les 5 prochaines années.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Je voulais réagir parce que, je cherchais mes mots et j'ai bien réfléchi, pour moi je trouve cette présentation affligeante. Affligeante pourquoi ? Parce-que Jean-Paul vient de le dire, cela fait depuis 1998 que les gens se succèdent, que les préfets se succèdent et nous promettent le développement. Depuis 1998 ! On nous promet des emplois, plein de choses. Or, entre ce qui s'est passé aujourd'hui quand je suis venu ici en voiture et, il y a 24 ans, il n'y a pas de changement ! Que dalle ! Rien, si ce n'est la route nationale effectivement qui est dans un état lamentable, c'est un changement car avant elle était en bon état, et c'est extraordinaire votre présentation, parce que vous nous dites : « Cigéo, cela va être une opportunité pour s'occuper de votre santé, améliorer votre logement, au niveau sportif, etc... ». Mais cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous êtes en train de nous dire que s'il n'y avait pas Cigéo, notre territoire ne mériterait pas cette attention ? C'est-à-dire que nous ne mériterions pas l'amélioration des bâtiments, nous n'aurions pas droit à cela ? On est un sous territoire ? Vous nous prenez pour qui ? Moi, j'ai envie, vous savez quoi ce soir, mais je n'en ai pas sous la main, c'est du goudron et des plumes que j'ai envie de vous mettre—et puis de vous sortir d'ici ! Car entendre ça, franchement, vous voulez nous énervez en balançant des trucs pareils ! C'est vraiment se moquer du monde ! C'est un manque de respect total pour la population locale ! On a le droit de sortir comme n'importe qui dans le pays de la précarité énergétique et on a droit à l'amélioration de nos logements, à donner du sport à nos enfants ! Je suis président d'un club de football et vous ne le savez peut-être pas, il n'y a pas 4 équipes d'enfants de 18 ans. On est incapable dans le département de la Meuse de sortir plus de 4 équipes de gosses de 18 ans ! Et vous êtes en train de dire que : « tout va bien dans ce département ». Je ne veux plus entendre que vous développez tout ! Mais vous n'avez rien fait depuis 20 ans, toujours des promesses et vous continuez vos promesses. Je m'excuse de m'emporter mais il y en a marre et pour en plus un tel projet, quand on a entendu Mme CARIOU avant, c'est doublement affligeant. Parce que l'on a entendu les carences de ce projet, techniquement ce n'est pas au point, financièrement, nous ne savons pas ce que cela coûte et vous, vous continuez à nous promettre : « mais oui, ne vous inquiétez pas, tout va bien aller, on va développer ce territoire ». Vous nous prenez pour des ânes, je regrette, mais nous ne sommes pas des ânes !

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier DU CLIS, Maire de Joinville, Conseiller départemental de la Haute-Marne

C'est vrai Monsieur le sous-préfet que je manifeste rarement mais je suis un peu interrogatif par rapport à votre présentation. Je crois que vous avez oublié qu'il y a des élus qui travaillent depuis pas mal de temps dans ces territoires à essayer de lutter contre la désertification, qui ont investi, qui n'ont pas attendu non plus. Quand on voit ces chiffres, je crois qu'on mélange tout. Vous prenez des chiffres de nos collectivités, de tout le travail que nous avons pu mener il y a un certain nombre d'années et indépendamment d'ailleurs du projet Cigéo. On essaie de se battre comme des fous pour désenclaver notre territoire et cette présentation me paraît un

peu « limite ». On continue à perdre des habitants, certes, mais on se bat pour notre territoire. Et je voudrais que l'on reconnaisse tout le travail des élus qui sont ici présents dans cette salle et c'est aussi un investissement des contribuables. Plus on baisse en population, plus on fait porter la fiscalité sur les contribuables qui restent. Si on voulait faire quelque chose pour ce territoire, on devrait dé plafonner les aides, et dire : « OK, vous avez un projet important, banco, on vous finance à 100 % ». On ne fait pas porter la fiscalité sur les contribuables qui sont sur ce territoire et qui devront hériter de ce projet. Voilà ce que je voulais dire.

M. Damien THIERIOT, Conseiller départemental de la Haute-Marne

Je voulais juste dire un mot de manière apaisée par rapport aux interventions des collègues, mais il y a plusieurs choses que je déplore. Notamment le CHM c'est le premier point, puisque j'ai signé d'ailleurs le PDT pour le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne qui était absent et on nous avait dit : « on se verra tous les 2 ans, il n'y a pas de souci, nous prenons en compte vos interrogations ». Et l'on se rend compte dans le CHM, il n'y a rien qui se passe. C'est la première remarque. Et je serai d'accord sur ce point là avec la députée Emilie Cariou. Je vous ai entendu dire M. le sous-préfet qu'il n'y avait pas tout sur le nucléaire, qu'il fallait trouver d'autres investissements et je vous touche un petit mot sur la Nouvelle Calédonie parce que j'y suis allé et je n'ai pas forcément la même vision que vous. Vous avez parlé du nucléaire et il ne fallait pas qu'il n'y ait que du nucléaire, mais c'est ce que l'on réclame à corps et à cris depuis 15 ans, c'est-à-dire que les opérateurs, producteurs de déchets EDF, ORANO et le CEA ont d'autres filiales. Ils devraient investir beaucoup plus massivement en termes d'emplois industriels sur notre territoire. Quand je suis allé en Bretagne récemment, j'ai vu une grosse pancarte : « EDF investit sur ce territoire ». Cette pancarte ne devrait pas être en Bretagne mais en Meuse et Haute-Marne. Il ne faut pas oublier également pour les personnes qui sont ici, ce sont bien les collectivités à ce niveau qui portent les projets et qui les gèrent et il faut se battre pour avoir des financements et on ne sollicite pas d'ailleurs que les fonds en lien avec le laboratoire, c'est compliqué, il y a des problèmes d'ingénierie. Il y a des efforts qui ont été faits au niveau de Park Innov, vous nous assistez mais il faut se battre pour chaque projet. On a travaillé ensemble sur le sujet de l'eau et cela a été une gageure donc, je serai moins sévère mais je ne veux pas adoucir les choses ; quand même dans votre présentation générale, on a l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes mais ce n'est pas cela. Donc, je sais que vous connaissez la réalité car on travaille régulièrement ensemble, et on en bave, je vais rester poli, sur les complexités administratives, mais je pourrais me fâcher aussi. Vraiment on ne nous aide pas beaucoup. Vous nous aidez sur certains sujets, mais cela reste très compliqué. Je voulais juste mettre de la perspective par rapport à tout cela mais c'est vrai que cette présentation est à mon sens un peu trop optimiste et il ne faudrait pas que des territoires qui sont un peu éloignés pensent que l'on croule sous l'argent. Il n'y a pas vraiment que l'argent, nous avons des femmes et des hommes sur notre territoire qui ont besoin d'être accompagnés. C'était simplement cela que je voulais faire remarquer. Espérons que la future mandature présidentielle tiendra enfin compte de ces contraintes là sur le territoire. C'est un projet national, international. Mais finalement, il y a très peu de considération pour notre territoire.

M. Narendra JUSSIEN, sous-préfet de la Meuse

Je ne vais pas monopoliser la parole trop longtemps. Le PDT, ce n'est pas l'Etat mais l'ensemble des 24 signataires, des collectivités...En effet, c'est un travail collectif et j'ai essayé de le dire au moment où j'ai parlé des financements. Je n'ai jamais dit à aucun moment que tout était grâce à l'Etat. Je suis assez surpris de constater que vous considérez que cette présentation est optimiste parce que mon inquiétude est sur l'avenir. Sur la capacité du territoire à prendre ces éléments là en compte et de rebondir sur l'avenir. Je ne la trouvais pas si optimiste que cela.

Je ne mettrai pas de goudron et pas de plumes, mais je pense que l'on est allé un petit peu trop loin dans l'expression face à un représentant de l'Etat. Personne ici ne pense que nous sommes dans un sous territoire. Justement, c'est un territoire d'expérimentation, d'innovation, qui a énormément de potentiel. Si on n'y croyait pas, il n'y aurait pas la mission. On est 5 cadres à travailler sur le sujet. Mais encore une fois, c'est vraiment un travail collectif, vous l'avez rappelé à juste titre, c'est complexe mais l'Etat est là pour essayer d'accompagner, de débloquent un certain nombre de situations ; Park Innov et l'eau ont été débloqués. On réunit la semaine prochaine les structures des 3 SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) concernées pour travailler sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour voir collectivement comment on peut faire avancer la situation. Je comprends, il y en effet des réglementations, des choses très complexes ; on est à cheval sur 2 départements... mais on essaie de faire avancer les choses et faire en sorte que ce territoire se développe et j'allais dire : « encore plus que les autres par rapport à l'existant ».

M. Michel GUERITTE

Je voudrais vous présenter mes excuses. Pour les 50 ans à venir, c'est-à-dire 2 générations, vous avez complètement raison. Tout ce que vous avez écrit, c'est vrai. Parce que ce n'est qu'en 2070 au mieux que l'on va commencer à descendre. La merde va arriver en 2070. D'ici là, c'est que du bonheur ! A la limite, je suis prêt à investir là maintenant. Je vais dire aux familles : « venez acheter, en plus ce n'est pas cher ! ». Partout dans les villages, il y a des maisons à vendre.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

On passe au sujet suivant. Madame la directrice de l'ORS-GE (Observatoire Régional de Santé Grand-Est), pour faire un point sur OSaRiB.

Mme Emilie GARDEUR, directrice de l'ORS-GE

Merci d'avoir un peu précipité les choses, mais nous avons des contraintes avec ma collègue et nous devons rentrer à Strasbourg ce soir.

Nous sommes un prestataire qui intervient dans le cadre d'OSaRiB et je vais laisser la parole à ma collègue Lucile GIRARD chargée d'étude, qui va pouvoir vous faire assez rapidement un état d'avancement de ce projet.

Mme Lucile GIRARD

Je vais essayer d'être assez concise. Je ne sais pas si nous aurons le temps de prendre des questions mais vous pouvez nous les transmettre et nous vous répondrons.

L'idée est de vous parler de l'Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure.

C'est un projet à l'initiative du CLIS et l'objectif dans un premier temps, avant toute décision autour du projet, est de faire un état de référence de santé de la population qui sera située à proximité des potentielles installations. C'est de dire : « on le fait avant toute décision pour que si le projet voit le jour, on puisse reconduire cet état de référence dans le temps et suivre l'état de santé physique et psychologique de la population ». L'objectif est d'avoir des données qui permettent de donner l'alerte si jamais il y avait un problème de santé qui se déclarait et/ou d'envisager des investigations complémentaires.

L'étude qu'on fait ne sert pas à donner une causalité entre la potentielle existence du projet et un problème de santé. Cela sert à alerter sur un problème de santé et ensuite on peut faire de nouvelles investigations pour voir s'il y a une causalité.

Un très rapide historique. Cela a commencé en 2017 avec la constitution d'un groupe de travail avec des membres du CLIS, un représentant de la Préfecture de la Meuse, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, Santé Publique France, l'Agence Régionale de Santé Grand-Est et l'Observatoire Régional de Santé Grand-Est, qui a rejoint le projet en 2018. On a fait une première note pour évaluer différentes méthodes. Comment on va pouvoir mettre en place cet état de référence sanitaire ? En 2019, on a commencé à rédiger la méthodologie et aborder la question des financements. Ensuite, OSaRiB a été lancé et début 2020 avec la crise sanitaire, il y a eu un coup d'arrêt au projet et une nouvelle dynamique qui a été relancée fin 2021 et début 2022 puisque là vraiment, le projet a commencé.

Le dispositif OSaRiB comprend 4 volets :

- « Portrait du territoire ». Il s'agit de faire une photographie à partir d'indicateurs qui sont des déterminants de santé. Ce sont des choses qui vont impacter la santé, par exemple, le niveau socio-économique, l'accès aux soins, qui permettent de mieux interpréter les 3 autres volets. On serait dans un rayon de 25 kms à vol d'oiseau autour du laboratoire, ce qui représente environ 180 communes.
- « L'étude de santé objectivée ». Il s'agit d'aller chercher dans une énorme base de données qui s'appelle le Système National des Données de Santé, les consommations de soins, et à partir de là, d'avoir un état objectif de l'état de santé de la population, toujours dans le même rayon.
- « Vivre sur son territoire ». Cela ne consiste pas dans des données chiffrées, j'y reviendrai plus tard. C'est dépasser la question des chiffres pour aller comprendre de manière plus fine ce qui se passe sur le territoire, le vécu et les représentations.
- « Etude par questionnaire ». Il s'agit d'interroger les gens avec un échantillon représentatif de 900 personnes sur leur santé et leur rapport à l'environnement.

Pour suivre ce projet, il y a une équipe projet. C'est l'équipe qui vraiment participe au plus près au projet, qui est composée du CLIS, de membres de l'ARS, de Santé Publique France, notamment pour les volets « Questionnaire » et « Santé objectivée », de l'ORS-GE pour les volets « Portrait de territoire » et « Vivre sur son territoire ». On est suivi dans nos démarches par un conseil scientifique qui est

composé d'épidémiologistes, de sociologues, de chercheurs en santé publique et ils valident l'ensemble de la démarche de recherche.

Un petit focus sur le volet qui a débuté qui est le volet qualitatif « Vivre sur son territoire ». Il faut bien voir que tous les volets sont complémentaires et on va les utiliser et les mettre en perspective les uns avec les autres. La particularité de celui-là, ce sont ses objectifs qui portent sur le vécu. On analyse les représentations, la façon dont les gens voient leur territoire et voient leur santé et la perception des risques de manière générale. C'est-à-dire : est-ce qu'on perçoit dans son environnement des choses qui sont risquées, par exemple, la proximité d'une route ou des choses qui sont plus liées au projet. Voilà les objectifs que l'on se fixe. C'est un volet qualitatif. On va interroger des gens, principalement avec 3 dispositifs qui sont :

- une analyse documentaire. C'est pour avoir une vision sur le temps long. On remonte dans le temps à partir des articles de presse notamment pour comprendre, car nous ne sommes pas du territoire mais l'idée c'est que pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, il faut que l'on regarde ce qui s'est passé hier. C'est à cela que sert l'analyse documentaire.
- On passe ensuite par des entretiens. On rencontre des personnes soit de manière collective soit individuelle. Le territoire du projet est un peu différent des autres qui sont des zones de 25 ou 50 km de rayon à vol d'oiseau autour de l'actuel laboratoire. En qualitatif, il faut que l'on réduise le périmètre, puisque l'on cherche à comprendre de manière plus fine, et on n'est pas sur un échantillon de 900 personnes. Cela n'aurait pas de sens en qualitatif. On réduit le périmètre pour mieux comprendre le contexte très local. On a émis l'idée de s'intéresser à une zone de 15 km de rayon et de mettre un focus sur les communes qui seraient potentiellement impactées par les infrastructures. Sur cette carte (**Annexe 2**), on a distingué les infrastructures du potentiel projet de site et les infrastructures ferroviaires, mais simplement la partie qui serait gérée par l'Andra. Cela ne prend pas en compte toutes les communes qui étaient mentionnées précédemment sur la ligne ferroviaire. On est obligé de se limiter et de faire des choix. Mais cela donne une idée des gens qui sont sur une ligne de train et s'ils sont conscients de ce qui se passe. Dans les acteurs, on rencontre de manière collective à la fois des riverains de ces communes, des élus, des professionnels de santé et des associations locales, sportives, culturelles... Et puis on va rencontrer en entretiens individuels des gens qui ont un regard sur le projet, des représentants institutionnels, notamment de la Préfecture, de l'ARS, de l'ASN, le maître d'ouvrage du projet et des associations locales en lien avec le projet de centre de stockage. L'idée est d'avoir tous les points de vue de ces acteurs. Pour les entretiens individuels, nous sollicitons les personnes et pour les entretiens collectifs, on sollicite des participants volontaires, avec une diversité de profil des personnes (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle), et aussi parce que c'était une question qui avait été abordée lors de la précédente présentation, je ré-insiste sur les positionnements différents, c'est-à-dire d'avoir un éventail le plus large possible des caractéristiques des personnes.

Un rapide point d'avancement. Où-est ce qu'on en est aujourd'hui sur OSaRiB ?

Sur le portrait de territoire, on va commencer cette année et on est en train de recenser quels indicateurs sont intéressants à regarder pour savoir les impacts sur la santé.

Sur l'état de santé objectivée, avec Santé Publique France qui s'en occupe, il faut réfléchir à quelles extractions, quelles données on récupère de cette base et à quelles pathologies on va s'intéresser.

Pour le volet « Vivre sur son territoire », l'analyse documentaire a commencé ; on est à peu près à 250 articles qu'on a pu consulter et commencer à analyser et on va poursuivre jusqu'à l'été dans un premier temps et on fera le suivi au fil du temps.

La phase d'entretiens a commencé depuis début mars. On a commencé par les entretiens individuels, qui sont plus faciles car nous sollicitons les personnes. On va vers la fin de l'été et le début de l'automne, passer les entretiens collectifs.

Pour le volet « Étude par questionnaire », des demandes sont en cours d'autorisation. On est sur une méthodologie assez lourde et à priori, le questionnaire qui sera aussi alimenté par les résultats de « Vivre sur son territoire » sera passé à peu près au cours de l'année 2023 probablement fin 2023. Cette année sera la demande des autorisations pour avoir accès à toutes les données.

Ce qui va venir bientôt, c'est un lancement médiatique pour parler de ce dispositif OSaRiB sur le territoire. Il devait avoir lieu fin de l'année 2021, et il y a eu des problèmes de calendrier et ensuite la période de réserve électorale donc impossibilité notamment pour Santé Publique France, ou l'ARS de prendre la parole. Cela aura lieu à l'automne.

Pour vous expliquer les instances, le conseil scientifique qui nous suit, se réunit 2 fois par an. On a un comité de pilotage et l'équipe projet (CLIS/ARS/Santé Publique France et ORS) qui se voit une fois par mois depuis l'automne, ce qui permet d'avancer.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci. 5 minutes pour les questions. Je vous rappelle que Jean-Marc FLEURY préside la commission « Environnement-santé ».

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Juste pour dire un mot et rappeler que ce sujet, on le demande depuis longtemps et il date de l'origine et de ma présence au CLIS. Ce qu'il faut constater c'est qu'aujourd'hui, ce projet est en route et aux mains je pense de professionnels compétents. On va avoir du travail. Je ne suis pas un spécialiste, on va juste aider les professionnels dans la connaissance du territoire, du projet et du ressenti que l'on peut avoir ici, des membres du CLIS, de la commission et je veux en profiter pour les saluer ici. Depuis le début, c'était beaucoup de réunions avec une présence importante des personnes qui sont venues régulièrement et je proposais de faire ce point pour inciter d'autres personnes à venir en commission puisqu'il y a des choses qui se passent. Le CLIS n'est pas seulement une tribune, c'est un endroit où l'on travaille. Il ne faut pas désespérer, on finit par obtenir les choses, même si effectivement c'est sur du temps très long. Ce projet s'il se fait un jour, c'est aussi sur du temps long. Cela nous dépassera de toute façon en temps. Merci.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Une réflexion. Vous n'avez pas de date sur la première analyse du territoire au niveau de la population ? Vous ne savez pas quand vous allez vous projeter pour réaliser cette première ? Parce que vous ne connaissez pas le démarrage des travaux. Donc là, votre projet est peut-être sur 10 ans, mais nous ne savons pas.

Mme Emilie GARDEUR

Le projet est bien un état de référence sanitaire donc avant toute décision. Si le site se met en place dans 70 ans, je pense qu'il y a des choses qui se passent sur le territoire, on pourra réitérer d'autres états. On va aussi en discuter au sein de l'équipe projet, et avec le conseil scientifique. Le premier état de référence sanitaire, on se donne un « bon » deux ans pour avoir vraiment une vision très complète, une première photo et puis on réfléchira, on préconisera ce qui nous apparaît judicieux de mettre en place, à quelle fréquence pour prendre en compte tout ce qui se passe sur le territoire avant ou après la mise en place effective du site.

M. Michel GUERITTE

Est-ce que vous prenez en compte la dangerosité ?

Mme Emilie GARDEUR, directrice de l'ORS-GE

C'est Santé Publique France qui va s'occuper de ce sujet mais grâce à l'accès au SNDS (Système National des Données de Santé) qui est nouveau depuis quelques années, on va pouvoir explorer un très grand nombre de pathologies. On va explorer beaucoup de choses mais tout va dépendre des effectifs. Je pense que cela va être vraiment questionné et l'on aura accès à beaucoup d'éléments. S'il y a d'autres questions, merci de les formuler et on y répondra.

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci et avant de partir et afin d'éviter les problèmes d'hypoglycémie, je vous invite à manger un petit morceau avant de reprendre la route.



ANNEXES



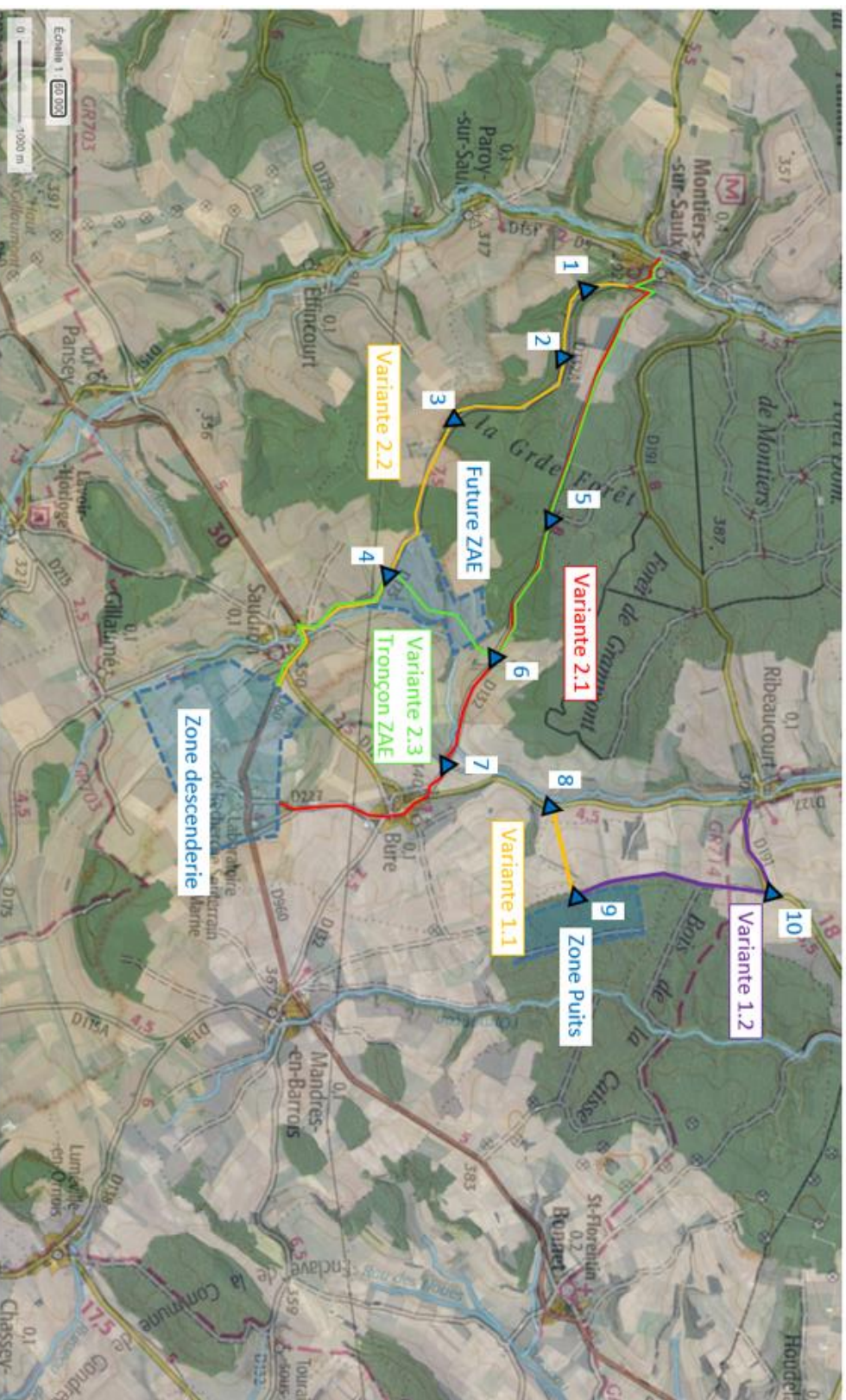
18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B

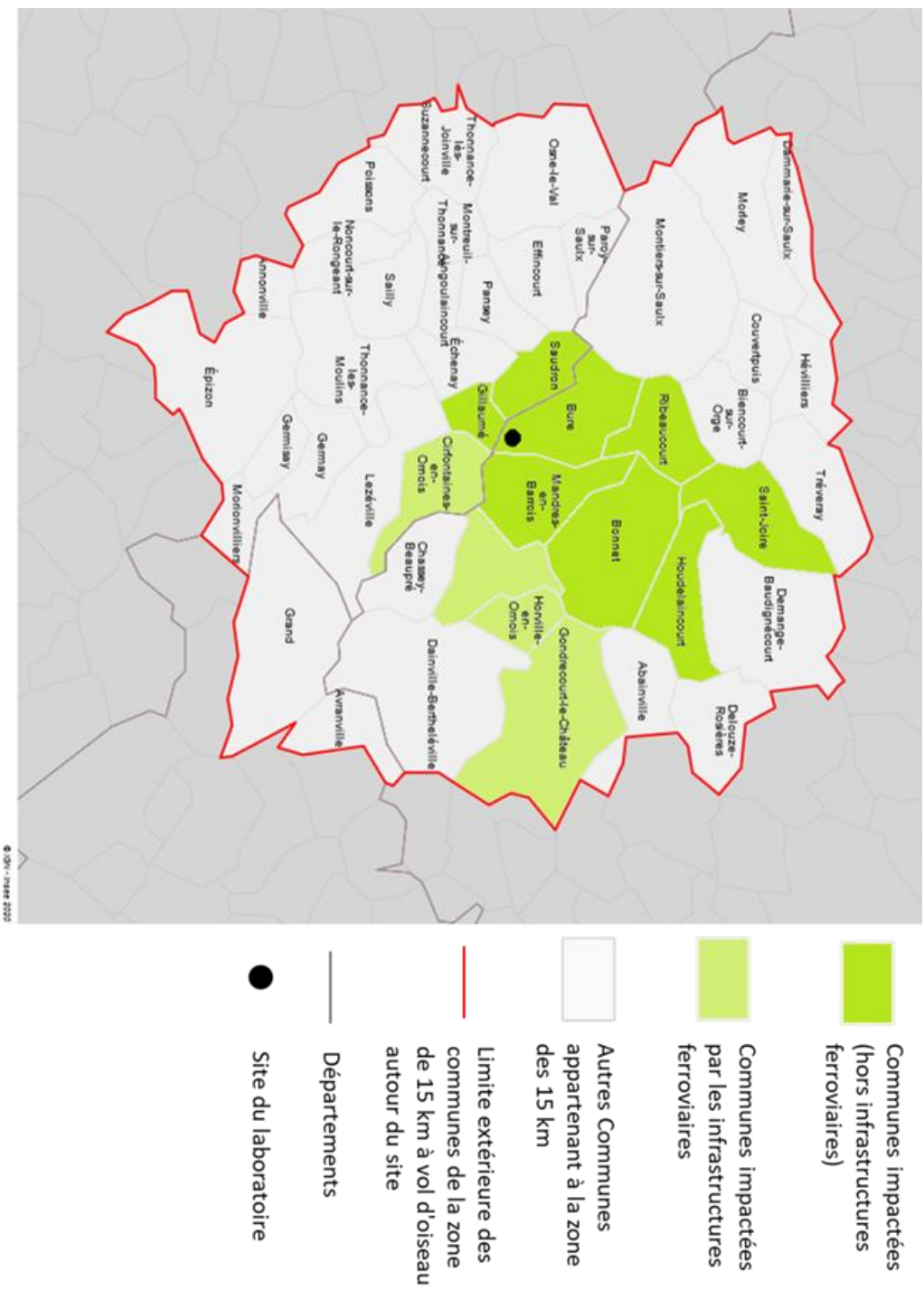
DESSERTTE DE LA ZONE DE PUIITS ET DE LA ZONE DESCENDERIE





Le territoire du volet qualitatif

— Territoire riverain du projet de centre de stockage Cigéo à Bure





18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B